



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CLUB DE PARIS ACCEPTE LA PROPOSITION DU PEROU DE REMBOURSER PAR ANTICIPATION JUSQU'A 2,5 MILLIARDS DE DOLLARS DE SA DETTE

Les représentants des pays créanciers du Club de Paris et du gouvernement péruvien se sont réunis à Paris le 23 mai 2007 pour examiner la proposition faite par le gouvernement péruvien de rembourser par anticipation sa dette rééchelonnée en 1993 et 1996 non consentie aux conditions de l'Aide Publique au Développement.

Le principe d'un remboursement par anticipation au pair tel que proposé par le gouvernement péruvien à ses créanciers membres du Club de Paris a été accepté. Selon les règles du Club de Paris, chaque pays créancier peut décider de participer ou non à cette opération. Pour les créanciers participants, le remboursement anticipé sera effectué le 1^{er} octobre 2007, après conclusion des accords bilatéraux de mise en œuvre.

Ce remboursement anticipé reflète les performances économiques et financières du Pérou et la saine stratégie de gestion de la dette du gouvernement.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de créanciers, rassemblant les représentants des gouvernements des principaux pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris créanciers de la République du Pérou sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

3. La délégation péruvienne était conduite par M. Luis CARRANZA UGARTE, Ministre de l'Economie et des Finances. La réunion était présidée par M. Ambroise FAYOLLE, Co Président du Club de Paris, Chef de Service à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique au ministère français de l'Economie, des Finances et de l'Emploi.

Note technique

La dette de la République du Pérou due aux créanciers du Club de Paris éligible à l'opération de remboursement anticipé s'élève à environ 2,535 milliards de dollars (après paiement des échéances du 30 juin 2007 et du 15 août 2007), devant être payés jusqu'en 2015.